



L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique régionale, le défi d'aujourd'hui et des années à venir. Dans cette perspective, la capacité des acteurs financiers régionaux à accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements et le financement de leur croissance est un enjeu majeur du développement régional.

Ce challenge doit mobiliser toutes les énergies.

Aujourd'hui se concrétise sur l'Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées le lancement du Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) GALIA PME I.

VIVERIS Management, Société de Gestion, filiale de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse et Réunion, assurera la gestion de GALIA PME I. Elle s'appuiera sur l'expertise et la présence sur le terrain de GALIA GESTION, Société de Gestion, filiale des Caisses d'Epargne Aquitaine Nord et Pays de l'Adour.

Depuis quelques années, les Caisses d'Epargne Aquitaine Nord et Pays de l'Adour ont en effet pris l'initiative de constituer avec GALIA GESTION, un pôle de capital investissement professionnel et dynamique, investissant dans les PME d'AQUITAINE et des régions voisines.

Avec le lancement de GALIA PME I, notre ambition est de mobiliser l'épargne locale au bénéfice des entreprises des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées, de les accompagner dans leur développement et de permettre leur transmission dans les meilleures conditions, tout en offrant aux souscripteurs une opportunité de placement attractive et une fiscalité immédiatement avantageuse.

Acteur économique majeur de la région, au cœur de ses projets économiques, la Caisse d'Epargne élargit son champ d'action et s'ouvre à de nouvelles clientèles.

La création de GALIA PME I marque cette volonté.

**25% DES INVESTISSEMENTS
EN RÉDUCTION D'IMPÔTS**

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

" Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

1. • Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
2. • Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 3 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
3. • Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
4. • Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue ".



MANAGEMENT

6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille
Tél : 04.91.29.41.50 Fax : 04.91.29.41.51
www.viverismanagement.com



GaliaGestion

GALIA GESTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 200.000 EUROS
23, cours du Maréchal Foch - 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 00 86 20 - Fax : 05 56 01 16 61

A compter du 4/11/2004 :

2, rue des Piliers de Tutelle - 33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 81 88 10 - Fax : 05 56 52 17 34
www.galia-gestion.com



*Un Placement
dynamique
dans l'économie
régionale*

25%
**DES
INVESTISSEMENTS
EN RÉDUCTION
D'IMPÔTS**

S o u s c r i p t i o n l i m i t é e



CAISSE D'ÉPARGNE

RÉDUCTIONS FISCALES

L'acquisition des parts du FIP Galia PME 1 permet de bénéficier :

- D'une réduction d'impôt égale à 25% du montant de l'investissement réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple :

Exemple pour une personne seule :

- Montant souscrit (hors droit d'entrée) 12 000 €
- Réduction d'impôt = 12 000 € x 25% = 3 000 €
- D'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvement sociaux) pour toute part détenue depuis plus de 5 ans.

► CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Montant total = 7 M€

Valeur d'une part = 500 €

Montant minimum à souscrire = 1 part

Droit d'entrée = 5%

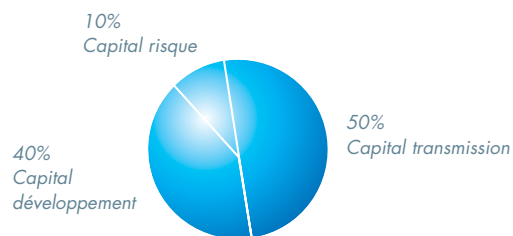
Période de souscription = du 20 septembre au 23 décembre 2004

Pas de rachat possible (hors cas prévu par la loi)

Valorisation semestrielle

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a vocation à réaliser préférentiellement des co-investissements avec les structures déjà gérées par Galia Gestion et le cas échéant avec des tiers investisseurs, ce qui lui donnera aussi accès à des dossiers d'une certaine importance, facteur de meilleure rentabilité.



Les principaux secteurs ciblés sont l'industrie et les services industriels. Les critères de sélection des entreprises composant le FIP GALIA PME 1 sont la **qualité de l'équipe dirigeante** et managériale, le **potentiel de croissance** du marché et du secteur, la **stratégie de développement**, les potentialités de création de valeurs. Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates ou différées dans le capital des entreprises.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le montant unitaire initial des investissements réalisés par le Fonds ne pourra en aucun cas permettre au Fonds de disposer d'une participation majoritaire dans le capital des sociétés, le seuil de **35% des droits de vote** devant être considéré comme un plafond d'investissement.

Les FIP investissent **60% de leurs actifs** dans **des entreprises régionales** non cotées répondant à la définition européenne des PME. L'autre partie du portefeuille, soit les **40% de l'actif** est investie principalement sur **des valeurs monétaires, ou des OPCVM obligataires**.

UNE ÉQUIPE SPECIALISEE

Galia Gestion est une société de gestion dédiée au capital investissement Régional reconnue par des Institutionnels expérimentés y compris en dehors du Groupe des Caisses d'Épargne. L'équipe d'investissement dispose de professionnels présentant une antériorité de 10 à 20 années dans le métier.

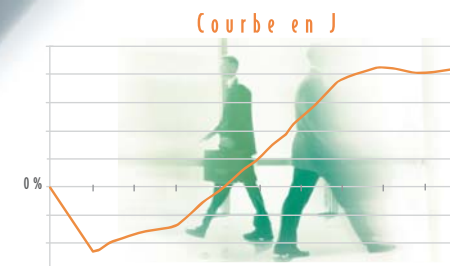
Les Fonds déjà gérés par Galia Gestion vont passer en 2004, de 29 à environ 45 M€.

Le comité consultatif de Galia Gestion qui oriente les décisions d'investissement marie les compétences financières, managériales et scientifiques.

ENGAGEMENT A LONG TERME

D'une manière générale, la composition des portefeuilles gérés dans le cadre de FIP conduit à organiser une **stratégie d'investissement sur le long terme** de nature à optimiser les performances du Fonds. C'est pourquoi, il est habituellement conseillé aux porteurs de parts de conserver celles-ci pendant une durée de **8 ans au minimum** (équivalente à la durée de vie du Fonds), étant précisé que les parts de FIP doivent en toute hypothèse être détenues pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription si leurs porteurs souhaitent conserver les avantages fiscaux qui y sont attachés.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous forme de graphique matérialisant **une courbe dite en J** (cf. à titre indicatif, le schéma théorique non contractuel reproduit ci-dessous).



"Graphique théorique sans valeur contractuelle"

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent en général à maturité et sont valorisés (plus-value latente ou cession).

* L'ensemble des frais lié à la gestion du Fonds figure de manière détaillée dans la notice visée par l'AMF qui doit vous être obligatoirement remise lors de votre souscription.

